·A·S·P·
Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten
Association Suisse des Psychothérapeutes
Associazione Svizzera degli Psicoterapeuti
Associaziun Svizra dals Psicoterapeuts

Protocole de l'assemblée des membres du 27.03.2023

Lieu:	Volkshaus, Stauffacherstrasse 60, 8004 Zurich Blauer Saal
Horaire:	17:00 - 19.30 heures

Durée de l'assemblée:	de 17h00 à 19h00 heures
Présidence:	Gabriela Rüttimann, présidente de l'ASP
Rédacteur du protocole:	Kurt Roth
Nombre d'ayant droit de vote:	41

Présents:

Membres individuels:	**A**cernese Fiametta, **B**iberstein Judith, Brühlmann-Jecklin Toni, **D**ahinden Ursula, Defièbre Veronica, Duman Aysel, **F**eroleto Sandra, Fischer Beatrice, **G**ianinazzi Nicola, Goossens Barbara, Grütter Dominique, **H**eller Weber Barbara, Heusser Marc, **J**arriccio Sonderegger Patrizia, Jung, Nathalie, **L**üscher Irene, **M**artin Jeannette, Möri Adrian, **N**auer Marie Anne, **P**eier Marianne, **R**oth Kurt, Rüttimann Gabi, **S**chlegel Mario, Schoch Ula, Schnellmann Eliane, **W**eber Emanuel, Weyermann Ruth, Wirth Evelyn, **Z**elenka Josef
Membres collectifs:	Biberstein Judith / **IBP**, Feroleto Sandra / **EFAPO**, Gianinazzi Nicola / **IRG**, Meier Heinz / **GFK**, Weber Emanuel / **GES**, Weyermann Ruth / **IPA**
Excusés:	141 membres individuels, 2 membres collectifs et 1 membre du comité de l'ASP

Points à l'ordre du jour

1	**Accueil, déroulement de l'assemblée** - La présidente, Gabriela Rüttimann, ouvre la 46ème assemblée générale et souhaite une chaleureuse bienvenue aux membres présents. - **36 membres se sont inscrits et 144 se sont excusés.** - Elle constate que l'invitation a été envoyée à tous les membres dans les délais.
2	**Élection des scrutatrices / scrutateurs**

Nombre de cartes de vote:

Membres ordinaires:	29
Membres collectifs:	12
Total des cartes de vote:	41

Le quorum requiert 22 voix.
Scrutateur élu à l'unanimité: Marc Heusser

3 Approbation des points à l'ordre du jour

- Les points à l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

4 Protocole de l'assemblée générale du 11 avril 2022 à Zürich

- Le protocole 2022 a été transmis aux membres de l'ASP le 03.03.2023 par voie électronique ou postale. Il peut en outre être consulté dans l'espace réservé aux membres de notre site Internet. Le protocole est adopté à l'unanimité moins une abstention.

5 Effectif des membres (admissions et démissions en 2022)

État le 1.1. 2022	705
Admissions 2022	15
Démissions 2022	53
État le 1.1.2023	667

6 Rapports annuels:

Il est décidé à l'unanimité d'approuver les rapports annuels 2022 dans leur ensemble.

- 6.1. de la présidente et du comité
  La présidente apporte des précisions au rapport annuel 2022:
  L'année a été très chargée, le plus grand défi était - et demeure - la mise en œuvre concrète du modèle de prescription. Beaucoup de choses restent peu claires et sont en cours d'élaboration. Il existe un groupe de travail qui est composé de représentants des psychiatres, des pédopsychiatres, des médecins de famille, des associations des caisses maladie santésuisse et tarifsuisse ainsi que de l'ASP et de la FSP. Il se réunit régulièrement pour discuter des questions de mise en œuvre du modèle de prescription dans la pratique quotidienne et pour élaborer des solutions.
  Malheureusement, le tarif pour les décomptes à effectuer dans ce modèle reste provisoire en psychothérapie, car tarifsuisse l'a refusé. Des litiges judiciaires sont donc en cours.
  Une autre difficulté consiste à trouver, après la 30ème séance de thérapie, un psychiatre qui rédige une évaluation du cas pour la poursuite de la thérapie. Dans le canton de Zurich, la *Zürcher Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie* (www.psychiatrie-zuerich.ch) met à disposition une liste de psychiatres prêts à rédiger de telles expertises. La clinique universitaire en psychiatrie de Zurich le propose également.
  L'OFSP a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer un curriculum pour la pratique clinique selon la LPsy.
- 6.2. de la directrice
  - Présentation de Silvie Lehmann, secrétariat
    Silvie Lehmann a repris le poste d'Ursula Enggist. Nous aurions aimé vous la présenter aujourd'hui, mais elle est malheureusement tombée malade.

- Modèle de prescription
  Cela nous a mobilisés et tenus en haleine tout au long de l'année 2022. Le secrétariat a reçu énormément d'appels téléphoniques à ce sujet.
- Personnes en formation postgrade
  De nombreux points demeurent peu clairs. Les caisses-maladie refusant de rembourser les prestations des personnes en formation postgrade affirment que cela n'est pas réglé par la loi.
- Caisses de pension pour les membres
  L'ASP a conclu des partenariats avec diverses caisses de pension, ce qui nous permet de proposer à nos membres des solutions associatives qui ne sont pas accessibles à des personnes individuelles.

- 6.3. de la conférence de la Charte
  - Veronica Defièbre se retire de la présidence de la conférence de la Charte. Nathalie Jung de l'institut *IKP* a accepté de reprendre cette fonction. Elle sera élue lors de la prochaine assemblée de la Charte.
- 6.4. de la Suisse romande
  - Sandra Feroleto évoque brièvement certains points de son rapport pour la Suisse romande. Le 28 mars, elle organisera un nouvel échange par vidéoconférence avec des membres francophones (Romandie et Tessin). Cet échange est très apprécié.
- 6.5. de la Suisse italienne
  - Nicola Gianinazzi fait un bref rapport sur l'évolution de la situation au Tessin. Là aussi, l'introduction du modèle de prescription et le soutien apporté aux membres ont été au centre des préoccupations et ont donné lieu à beaucoup de travail.
- 6.6. du délégué du concept ASP-Integral, du rédacteur des revues à jour! et PTW
  - À partir du numéro 2/2023, les éditions des revues "à jour !" et "Science Psychothérapeutique" (PTW) paraîtront uniquement sous forme numérique. Nous pourrons ainsi réaliser des économies considérables en supprimant les coûts d'impression et les frais de port.
- 6.7. de la commission d'éthique
  - Marianne Nauer nous rejoindra ultérieurement. Son rapport est publié dans le rapport annuel.
- 6.8. de l'office de médiation
  - Sonja Hiltebrand n'est malheureusement pas en mesure de participer à l'AG d'aujourd'hui. Son rapport est également consultable dans le rapport annuel.

7 Bilan et comptes annuels 2022

- 7.1. Rapport des responsables des finances
  Les dépenses liées aux négociations tarifaires dépassent environ du double la perte budgétée. Cette situation résulte des négociations tarifaires extrêmement difficiles avec tarifsuisse.
  En outre, la fixation des tarifs dans les différents cantons a nécessité, dans certains cas, le recours à des avocats, ce qui a engendré des dépenses imprévisibles.

  - Perte budgétée 2022: - CHF 29'820
    Perte effective 2022: - CHF 59'616
    Dépenses suppl. par rapport à la perte budgétée: - CHF 29'796

Aperçu des coûts pour les négociations tarifaires et des frais d'avocat:

1. Négociations tarifaires		
2021 Part ASP:	CHF 40'362	Budgétisé CHF 30'000 + CHF 15'000 RS
2022 Part ASP (voir comptes annuels):	CHF 92'786	Budgétisé CHF 30'000 + CHF 10'000 RS
Sous-total négociations tarifaires	CHF 133'148	
2. Frais d'avocat pour la procédure de fixation tarifaire		
2022 Part ASP en frais d'avocat:	CHF 46'626	Aucun montant budgétaire prévu
Total des coûts jusqu'à présent	**CHF 179'774**	

- Budget supplémentaire 2022 concernant le groupe tarifaire
  Le budget supplémentaire s'élevant à CHF 29'796 est adopté à l'unanimité.
- 7.2. Rapport de l'office de révision
  - Celui-ci est publié à la page 26 du rapport annuel.
    La révision est adoptée à l'unanimité.
- 7.3. Décharge du comité
  - Les rapports annuels et les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au comité à l'unanimité.

Cotisations des membres: décisions

- 8.1. Membres individuels: comme jusqu'à présent CHF 760.00/an
  - Nouvellement dès 2024:
    Sur demande, réduction pour les membres individuels (à partir de 70 ans avec un taux d'occupation < 6 heures de thérapie/semaine) = 400 CHF/an
- 8.2. Membres collectifs
  - *Membres collectifs ordinaires*

Forfait		CHF 1'000
+ par membre de l'institut:		
- exerçant une activité psychothérapeutique		CHF 130
- suivant une formation postgrade		CHF 65
Membres associés / instituts de formation continue	Forfait	CHF 500
Associations	Forfait	CHF 1'000

- Les cotisations des membres sont approuvées avec 1 abstention.

9 Budget 2023: approbation

- Déficit budgété 2023: - CHF 61'700
- Motif 1: Les dépenses du quatrième trimestre 2022 (CHF 25'392) pour les négociations tarifaires n'ont été facturées qu'en 2023.
  Motif 2: Le contrat avec l'AI doit être renégocié.
  Coûts: +/- CHF 15'000
  Motif 3: Les négociations tarifaires ne sont pas encore terminées.
- Le budget 2023 est approuvé avec 3 abstentions.

18.15 heures - Pause

10 Réélections

- 10.1. Gabi Rüttimann, présidente: est réélue à l'unanimité

- 10.2. Sandra Feroleto, déléguée pour la Suisse romande
- 10.3. Nicola Gianinazzi, délégué pour le Tessin
- 10.4. Kurt Roth, membre du comité
- 10.5. Peter Schulthess, membre du comité
  Le comité est réélu à l'unanimité
  10.6. Sonja Hiltebrand, médiatrice
  La médiatrice est réélue à l'unanimité.

11 Démissions

- 11.1. Veronica Defièbre, membre du comité, présidente de la conférence de la Charte
  Gabi Rüttimann remercie Veronica Defièbre pour son engagement de longue date: elle a été membre du comité pendant 13 ans et a en outre pris la direction de la Charte à partir de 2017. L'ensemble du comité regrette le départ de Veronica et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Elle est remerciée par des applaudissements nourris.
- 11.2. Mario Schlegel, présidente de la commission scientifique (CS)
  Veronica Defièbre prend congé de Mario Schlegel dans sa fonction de président de la CS. Elle le remercie pour son engagement de longue date et son grand dévouement en tant que président de la CS. Elle lit en outre une lettre de Peter Schulthess, qui remercie in absentia en termes chaleureux l'engagement et la collaboration fructueuse de longue date avec Mario Schlegel. Il était un membre de la première heure de notre association qui s'appelait alors encore SPV. Il s'est toujours engagé pour une approche ouverte et pluridisciplinaire de la psychothérapie en tant que profession scientifique à part entière. Cet engagement ne s'est pas limité à la Suisse, mais s'est également manifesté au sein de l'EAP. Il a participé à la création de la Charte qui a formulé pour la première fois des normes communes pour la psychothérapie au niveau européen, toutes orientations confondues. Peter Schulthess se réjouit que Mario Schlegel continue à faire partie de la rédaction de la revue PTW.

12 Divers

- 12.1. Demande de Marie Anne Nauer
  Marie Anne Nauer demande que l'ASP adopte dans tous les documents officiels le masculin générique, qui serait plus lisible et refléterait la langue parlée
  Discussion sur l'application des règles de genre au sein de l'ASP: le comité de l'ASP renonce à une contre-proposition et recommande de rejeter la proposition de Marie Anne Nauer. Il est d'avis que l'évolution de la langue parlée et écrite doit rester ouverte et que différentes orthographes tenant compte de l'aspect du genre doivent continuer à être possibles.
  Avec 3 voix pour et 4 abstentions, la demande est rejetée par 34 voix.
- 12.2. Avenir de l'ASP
  Le souhait est exprimé que les membres soient impliqués de manière appropriée dans la future organisation de l'ASP. La présidente confirme qu'une assemblée générale extraordinaire avec possibilité de discussion aura lieu en cas de décisions importantes pour l'avenir.

19.30 Clôture de l'assemblée